LES ENJEUX

RÉGLEMENTATION | LÉGISLATION NATIONALE

Pays-Bas : la promotion des jeux en ligne toujours plus contrainte



Vincent Reynaert
Publié le 16 juin 2026 . Lecture estimée : 5 min



Depuis l'ouverture de son marché en ligne en octobre 2021, les Pays-Bas n'ont cessé de durcir les règles imposées aux opérateurs agréés. Le gouvernement franchit un nouveau cap avec un projet de loi prévoyant l'interdiction quasi-totale de la publicité, la suppression des bonus et le relèvement de l'âge minimum à 21 ans. Pendant ce temps, le marché illégal a dépassé pour la première fois le marché légal en volume, profitant des largesses des plateformes numériques que la réglementation ne parvient pas à contraindre.

Le gouvernement néerlandais a annoncé le 12 juin dernier un nouveau tour de vis réglementaire sur la promotion des jeux d'argent en ligne. La secrétaire d'État à la Justice et à la Sécurité des Pays-Bas, Claudia van Bruggen, a présenté un projet de loi prévoyant une interdiction quasi-totale de la publicité pour les opérateurs agréés, à quelques exceptions très limitées près. À cela s'accompagne, la suppression de l'ensemble des mécaniques de bonus, paris gratuits et programmes de fidélité, ainsi que le relèvement de l'âge minimum légal pour les jeux à risque élevé de 18 à 21 ans.

Un plafond de dépôt cross-plateforme unifié serait également instauré, les joueurs souhaitant le relever devant justifier de leur capacité financière. Le projet de loi s'inscrit dans un agenda pluriannuel de protection contre les dommages liés au jeu et n'a pas encore été soumis au Parlement.

Depuis l'ouverture du marché réglementé en ligne le 1er octobre 2021, le secteur a connu une forte expansion initiale : le PBJ a atteint 1,39 milliard d'euros en 2023, soit une hausse de 28 % par rapport aux 1,08 milliard d'euros enregistrés en 2022.

Mais la dynamique s'est rapidement grippée sous l'effet des restrictions successives. La KSA fait désormais état d'une « forte contraction des revenus en ligne » : les recettes des opérateurs titulaires d'une licence KOA ont reculé de 18,5 % sur un an pour s'établir à environ 1,2 milliard d'euros en base annuelle. Au premier semestre 2025, le PBJ du marché légal a ainsi chuté de 16 % par rapport au second semestre 2024, passant de 697 à 600 millions d'euros.

Paradoxe révélateur : la participation des joueurs, elle, progresse.

Le nombre de comptes actifs est passé de 1,18 million fin 2024 à 1,29 million au premier semestre 2025. Mais cette hausse masque un contournement comportemental : environ 7,1 % de ces comptes ont été nouvellement ouverts, ce qui indique que de nombreux joueurs s'inscrivent auprès de plusieurs opérateurs pour contourner les plafonds de dépôt. Au total, environ 839 000 adultes néerlandais, soit 5,7 % de la population adulte, ont participé au jeu en ligne légal au premier semestre 2025.

Le jeu illégal dépasse désormais le marché légal

C'est le paradoxe central de la régulation néerlandaise : à mesure que les contraintes se resserrent sur les opérateurs agréés, le marché noir prospère. Le taux de canalisation est tombé à 49 % début 2025, contre 51 % fin 2024, signifiant que, pour la première fois depuis la légalisation de 2021, la majorité des dépenses de jeu en ligne des Néerlandais s'oriente vers des sites non agréés.

On estime à 30 000 le nombre de joueurs ayant joué exclusivement sur des plateformes illégales au second semestre 2025, un chiffre en forte progression par rapport à la période précédente. La KSA a par ailleurs enregistré une hausse de 34 % des signalements d'offres illégales en 2025, atteignant 2 005 cas recensés. À horizon 2030, le cabinet H2 Gambling Capital projette que le marché illicite représentera 1,45 milliard d'euros de PBJ contre 1,2 milliard pour l'offre légale.

Les GAFAM, terrain de jeu privilégié des opérateurs illicites

Les opérateurs légaux ne pâtissent pas seulement des restrictions réglementaires : ils subissent aussi l'inaction des grandes plateformes numériques.

Une analyse de la bibliothèque d'annonces de Meta entre octobre et décembre 2025, menée par l'association professionnelle VNLOK, révèle que plus de 95 % des publicités pour les jeux d'argent diffusées sur Facebook provenaient d'opérateurs du marché noir, et que seule une infime partie de ces contenus a été supprimée par Meta.

Björn Fuchs, président de VNLOK, résume l'absurdité de la situation : « En pratique, l'indignation publique face aux publicités pour les jeux d'argent se concentre principalement sur un raz-de-marée de publicités illégales. Il est déraisonnable et inefficace d'interdire ensuite uniquement les fournisseurs légaux de visibilité. »

Un minimum de 21 ans pour jouer, les Pays-Bas dans le sillage de la Belgique

Le relèvement de l'âge minimum de 18 à 21 ans pour les jeux en ligne à risque élevé n'est pas une nouveauté en Europe : la Belgique a instauré cette règle en septembre 2024, devenant l'un des premiers marchés régulés du continent à franchir ce seuil.

Les Pays-Bas emboîtent le pas à leur voisin, dans un contexte où les 18-23 ans représentent encore 23 % de l'ensemble des comptes actifs sur le marché légal néerlandais, alors qu'ils constituent moins de 10 % de la population adulte, une surreprésentation qui justifie, aux yeux des autorités, des mesures ciblées sur cette tranche d'âge.

Un effet ciseau redouté

L'équation est connue et documentée dans plusieurs marchés européens : moins de visibilité pour les opérateurs agréés, davantage d'espace pour les acteurs illicites.

Alors que le marché en ligne légal néerlandais stagne, les données de H2 Gambling Capital montrent que le marché en ligne agréé à l'échelle de l'UE a progressé de 11 % entre 2024 et 2025, un écart qui illustre à quel point la trajectoire néerlandaise fait figure d'exception. Le projet de Van Bruggen n'a pas encore été soumis au Parlement, et son calendrier d'adoption demeure incertain. Mais le signal politique, lui, est sans ambiguïté.